



Sainte-Irène, le 11 juin 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue lundi le 11^e jour du mois de juin 2024 à 20h05 au centre municipal et communautaire situé au 362, rue de la Fabrique, à Sainte-Irène, sous la présidence du maire M. Sébastien Lévesque.

Sont présent(e)s :

| | |
|------------------------------------|-----------|
| Mme Nathalie Daoust, | Siège # 1 |
| M. Nicholas Kaven Jean, conseiller | Siège # 2 |
| Mme Carmen Fournier, conseillère | Siège # 3 |
| Mme Nancy Lizotte, conseillère ; | Siège # 4 |
| M. Nelson Thériault, conseiller : | Siège # 6 |

Absent :

| | |
|--------------------------------|-----------|
| M. Alain Delisle, conseiller ; | Siège # 5 |
|--------------------------------|-----------|

Formant ainsi le quorum et tous déclarent avoir reçu l'avis de convocation par courrier électronique.

Est également présente Nancy Dostie greffière-trésorière adjointe.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 20h05 par le maire, M. Sébastien Lévesque

117-06-2024

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Mandat FQM- Intérim à la direction
4. Mandat Mario Lavoie – Soutien à l'administration municipale
5. Greffière-trésorière
6. Levée de la séance

Il est proposé par Nathalie Daoust, appuyé par Carmen et résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire tenue le 11 juin 2024, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

118-06-2024

3. Mandat FQM- Absence à la direction générale

| | |
|-----------------|---|
| Considérant | l'absence de la direction générale ; |
| Considérant que | selon l'article 179 du code municipal, toute municipalité doit avoir un officier préposé à la garde de son bureau et de ses archives; |
| Considérant que | la fédération québécoise des municipalités offre le service de remplacement temporaire de direction générale. |

En conséquence, il est proposé par Nancy Lizotte, appuyé par Carmen Fournier, et résolu d'accepter l'offre de service de remplacement temporaire de la direction générale à la fédération québécoise des municipalités et de couvrir les frais relatifs à l'embauche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

119-06-2024

4. Mandat Mario Lavoie – Conseiller en ressources humaines

Il est proposé par Nathalie Daoust, appuyé par Nicholas Kaven Jean et résolu :

D'accepter la proposition de M. Mario Lavoie à titre de de conseiller en ressources humaines.

Cette proposition se résume comme suit :

- Suivi des dossiers d'arbitrage et autres dossiers en lien avec les ressources humaines;
- Gestion de la boîte courriel de la direction;
- Autres dossiers selon les besoins;
- Le mandat sera réalisé à titre de travailleur autonome et pour une durée indéterminée jusqu'au retour de la directrice générale ou jusqu'à son remplacement par une personne en mesure d'assumer les éléments du mandat;
- Tarification horaire à 70.00\$/heure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

120-06-2024

5. Greffière-trésorière adjointe

Considérant l'absence de la direction générale;
Considérant que selon l'article 179 du code municipal, le terme de secrétaire a été modifier en 2021 pour le terme greffier;
Considérant que selon l'article 184 du code municipal, le greffier-trésorier adjoint, s'il en est nommé par le conseil, peut exercer tous les devoirs de la charge de greffier-trésorier, avec les mêmes droits, pouvoirs et privilèges et sous les mêmes obligations et pénalités;
Considérant qu' il y aura une charge de travail considérable.

En conséquence, il est proposé par Nicholas-Kaven Jean, appuyé par Nancy Lizotte, et résolu de rémunérer la greffière-trésorière selon l'annexe B de la convention collective à partir du 10 juin 2024 jusqu'à l'embauche de la direction générale par intérim.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

121-06-2024

6. Levée de la séance

Il est proposé par Nathalie Daoust, appuyé par Nicholas Keven Jean et résolu de lever la séance à 20h10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME
DONNÉE À SAINTE-IRÈNE
CE 12^e JOUR DE JUIN 2024**



Sébastien Lévesque
Maire



Nancy Dostie
Greffière-trésorière adjointe